

2004

INFOS MUNICIPALES N° 17

SM
St M'HERVÉ

DÉCEMBRE 2003



CALENDRIER DES FÊTES 2004

JANVIER



Dimanche 4 Vœux du Maire (SLG)*
 Vendredi 30 Tennis : Galette des rois
 Samedi 31 UNC - Soldats de France, Assemblée Générale et galette des rois (SLG)

FÉVRIER



Samedi 7 au mercredi 11 Exposition « Retour à nos racines » (SLG)
 Mardi 17 Belote - Club (SLG)
 Samedi 21 Choucroute Foot (SLG)
 Dimanche 22 Volley : Tournoi mixte 6 x 6 détente pour les habitants de la commune (salle des sports)

MARS



Samedi 6 École : porte ouverte
 Samedi 13 Concours de Belote École (SLG)
 Samedi 27 Choucroute Soldats De France (SLG)

AVRIL



Samedi 10 Volley : coq au vin (SLG)
 Dimanche 18 Bal - Club (SLG)
 Mardi 20 Concours palets Club (salle des sports)
 Dimanche 25 Bouéze - Club (SLG)

MAI



Dimanche 2 Tartines d'artistes

JUIN



Vendredi 11 Volley : tournoi 4 x 4 mixte (salle des sports)
 Dimanche 20 École : cochon grillé

JUILLET



Néant

AOÛT



Samedi 7 UNC - Soldats de France, Méchoui (SLG)
 Mardi 24 Concours palets Club (salle des sports)
 Jeudi 26 Après-midi détente Club (SLG)

SEPTEMBRE



Samedi 4 Classe 04 (SLG)
 Mardi 28 Belote - Club (SLG)

OCTOBRE



Néant

NOVEMBRE



Jeudi 11 UNC - Soldats de France, banquet, cérémonie du souvenir (SLG)

DÉCEMBRE



Samedi 4 Repas de fin d'année Club (SLG)

Bonnes fêtes de fin d'année 2003 !!!

*(SLG) : Salle Louis Grimoux



SOMMAIRE

Le Mot du Maire2 - 3

Vie locale :

Vie de la commune et élections régionales - européennes 4 - 5
 Où en sommes-nous ? 6 - 7
 Commerce - L'église et l'aménagement bourg 8 - 9
 POS - PLU et étude de zonage 10
 Déchets verts 11
 SMICTOM 12
 Déchetteries 13
 Sécurité (panneaux stop) et l'évolution de la population de ST M'HERVÉ 14
 Sapeurs-Pompiers 15
 Bibliothèque 16 - 17 - 18
 École 19 - 20 - 21
 Sama Markala 22
 Animations jeunes 23
 Le Patrimoine 24
 Proposition de travaux chèque emploi service 25
 SAINT M'HERVÉ auto services 26

Vie associative :

Union des anciens combattants 27
 Club de l'amitié 28
 Comité des fêtes 29
 Fleurissement et art Floral 30 - 31
 Association foncière de remembrement 32
 Tennis 33
 Volley-ball et Gymnastique volontaire 34 - 35
 Vitré Communauté 36 - 37

Informations en vrac :

Santé 38
 Association de développement sanitaire du pays de VITRÉ 39
 A.D.M.R. 40

Dépot légal en préfecture : décembre 89 - N° 931 - Rédaction et mise en page : mairie de St M'Hervé - Impression : Imprimerie Courcoux - Vitre.

Nous remercions tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin municipal, en particulier Mlle Solenne PRIOUL, en stage à la mairie, qui a assuré une partie de la frappe et l'essentiel de la mise en page.

Le Mot du Maire



REDINAMISEZ VOTRE COMMUNE !

Vous souhaitez relancer le commerce dans votre commune ou bien construire de nouveaux logements ou pourquoi pas reconstruire une nouvelle école !
Et ceci avec des coûts modérés et des délais relativement courts.
Alors, ensemble nous trouverons la solution.

Spécialiste en agencement multi-concepts, en construction commerciale, en habitation individuelle ou collective. Nous vous proposons de vous apporter ces services manquants au sein de votre vie de tous les jours.

SARL TREHOREL
5 place de la Pyrotechnie
SARL au capital de 7 700 €

N'hésitez pas à nous contacter, nous ferons ensemble une étude personnalisée

Nom : Fonction :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Demande:

Je n'ai pas pu résister !

En effet, la tentation était trop forte et j'ai reproduit très exactement cette publicité (avec sa faute d'orthographe...).

L'an dernier, sur ce même bulletin, j'évoquais un moment d'histoire contemporaine au travers du pasteur MARTIN LUTHER KING dont je rappelais le discours d'anthologie « I have a dream ! ».

« Redynamiser sa commune »

« Relancer le commerce sur la commune »

« Construire de nouveaux logements »

« Et ceci avec des coûts modérés et des délais relativement courts »

« Alors, ensemble nous trouverons des solutions ! »

Le rêve de tous les maires.

I have a dream !

Du rêve à la réalité... il suffit de franchir le pas.

Jules CÉSAR n'eut qu'à franchir le RUBICON pour envahir la Gaule.

Nul doute que notre parcours soit plus difficile et parsemé d'embûche.

Il me souvient sur les bancs de l'école, avoir étudié les textes d'Homère « L'Iliade et l'Odyssée, notamment le voyage long et périlleux d'Ulysse mais surtout les 12 travaux d'Hercule ».



« Redynamiser sa commune », un travail de TITAN, des épreuves à surmonter, une besogne herculéenne (ou Saint M'Hervéenne) dont nous assurons la tâche quotidienne.

La réalisation des investissements étudiés et décidés en début de mandat, commence en effet à se traduire administrativement et budgétairement.

Votre équipe municipale entre dans la phase de réalisation de leur programme d'investissement :

- ◆ Église (consolidation et restauration complète)
- ◆ Aménagement du bourg (combien de fois retardé ?)
- ◆ Casernement Pompiers (financé par le SDIS)
- ◆ Logements communaux (pour satisfaire la demande locative)
- ◆ Résidence « accession à la propriété »
- ◆ Complexe sportif (oh ! combien attendu !)



- ◆ Base d'accueil Plan d'eau (projet communautaire)
- ◆ Restructuration de notre cimetière
- ◆ Bibliothèque, Maison des Associations et Salle Communale
- ◆ Préparation cabinet médical et/ou Pharmacie
- ◆ PLU (Plan Local d'Urbanisme remplaçant notre POS)
- ◆ Étude de zonage assainissement collectif ou non collectif.

Douze chapitres comme les douze travaux d'Hercule.

Celui-ci a su vaincre seul les épreuves.

Nous espérons quant à nous mener à terme l'ensemble de ces projets.

Ce ne sera pas sans perturber le quotidien mais vous mesurerez l'importance de la tâche.

Ne soyons pas frileux mais au contraire ambitieux pour notre confort, notre devenir et celui de nos enfants.

Que les fêtes soient douces et que cette nouvelle année qui s'annonce bien laborieuse vous apporte joie, santé et bonheur.



Le Maire,
Bernard BEAUDOUIN.

VIE DE LA COMMUNE

18 naissances



♣ GRIGNON Alicia	17 rue Babin.....	07 janvier 2003
♣ BONENFANT Baptiste	Les Aulnaies.....	08 janvier 2003
♣ BOURGES Maeva	Le Soleil Couchant.....	16 janvier 2003
♣ CAILLET Cyril	2 rue Babin.....	22 mars 2003
♣ GAILLET Faustine	Le Baislé.....	26 mars 2003
♣ DUBOIS Alicia	La Duchaié.....	21 avril 2003
♣ BOUTEMY Killian	La Petite Duchaié.....	09 mai 2003
♣ GAUTIER Jérémy	Ropiné.....	19 mai 2003
♣ MONTERRAIN Anthéa	Les Aulnaies.....	06 juin 2003
♣ MOREL Yann	Le Petit Mainerie.....	01 août 2003
♣ ROSIER Ethan	3 square du Champ Dolent.....	08 août 2003
♣ TIENVROT Aude	La Forgerie.....	17 août 2003
♣ DROUYÉ Laurine	La Verrerie.....	12 septembre 2003
♣ OGER Gladys	5 rue des Genêts.....	17 septembre 2003
♣ HIGNARD Jules	La Piverdière.....	13 octobre 2003
♣ SAMSON Margaux	Le Moulin Neuf.....	13 octobre 2003
♣ ROULÉ Loan	7 rue des Genêts.....	25 octobre 2003
♣ TESSIER Swan	La Berhaudière.....	30 octobre 2003

2 mariages



- ♣ LECAVELIER Xavier et POULARD Nadège..... le 12 juillet 2003
- ♣ HAMEL Franck et BEAUPERE Marylène..... le 27 septembre 2003

4 publications de mariages



- ♣ LE LANNIC Yves-Marie et TRAVERS Sylvie mariés le 26 juillet 2003 à LE BONO (Morbihan)
- ♣ BARON Mickaël et CANNIEUX Stéphanie mariés le 30 août 2003 à VISSEICHE
- ♣ LE CLECH Mickaël et AUBERT Mélanie mariés le 06 septembre 2003 à CHANU (Orme)
- ♣ ROULÉ Olivier et AUBRÉE Patricia mariés à NOYAL-SUR-VILAINE

2 noces d'Or



- ♣ BOYÈRE Joseph et GENOUEL Marie 27 rue d'Ernée..... le 17 mai 2003
- ♣ GANDON Marcel et ANDRÉ Agnès le 07 juin 2003

4 décès



- ♣ BLANCHARD Joseph le 13 janvier 2003 à VITRÉ
- ♣ BLANDIN Jean le 15 février 2003 à VITRÉ
- ♣ MAUDET Maurice le 3 avril 2003 à VITRÉ
- ♣ CHANTREL Rosalie née GRANGER le 13 novembre 2003 à VITRÉ

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET EUROPÉENNES

Les élections régionales et cantonales se dérouleront les :
21 et 28 mars 2004.
 Quant aux élections européennes, elles auront lieu le :
13 juin 2004.



OUÛ EN SOMMES-NOUS ?

MAISON DES ASSOCIATIONS - BIBLIOTHÈQUE - LOGEMENTS



Les travaux ont commencé, il en résulte inévitablement quelques désagrèments supportés par les utilisateurs qui se voient obligés de déménager vers la Salle Louis Grimoux...

Patience, le bâtiment sera de nouveau ouvert au public courant 2004.

Quel en est le coût ?

	HORS TAXES	TTC
DÉPENSES (travaux - honoraires - frais annexes - assurance D.O.)	476 689,75 €	568 925,34 €
RECETTES		
D.R.A.C. (bibliothèque)	77 893,00 €	
Conseil Général (salle pour les animations)	41 391,00 €	
Conseil Général (bibliothèque)	109 462,39 €	

Récupération FCTVA sur le montant TTC	84 423,80 €
---------------------------------------	-------------

COÛT DU PROJET Déduction faite des subventions (54,83 %) et récupération FCTVA	255 755,15 € HT
--	------------------------

Le dossier sera également étudié pour l'attribution des subventions sur les logements.

OUÛ EN SOMMES-NOUS ?

À PROPOS DES LOGEMENTS COMMUNAUX...

Dans le bulletin de juin, nous vous annonçons des travaux de rénovation dans les logements acquis par la commune. Le dossier a avancé, les appels d'offres ont été lancés.

Voici les différents logements qui seront aménagés dans les bâtiments communaux :

- N°1 (DIBON) un T3 de 44,91 m² ; un T3 de 51,81 m²
- N°2 (TROPÉE) un T3 de 69,36 m² ;
- N°3 (BOUÉ) un T3 de 97,65 m² ;
- N°4 (BOUÉ) un T2 de 38,47 m² ;
- N°5 (ancienne mairie) un T2 de 50,04 m² ; un T2 de 40,73 m²
- N°6 (salle Louis Grimoux) un T3 de 69,15 m² ;



Les travaux démarreront lorsque tous les marchés seront conclus... Affaire à suivre...

QUE DEVIENT NOTRE PROJET DE TROMPE-L'ŒIL ?

Le choix définitif du motif a été décidé par vote au Conseil Municipal du 8 septembre 2003.

Au cours d'une rencontre avec le proviseur et les enseignants du LEP « La Champagne », les modalités de la réalisation de cette fresque ont été mises au point.

Afin de bénéficier de meilleures conditions atmosphériques et d'une meilleure luminosité, le travail sera entrepris au printemps prochain.

Affaire à suivre...





VOTRE COMMERCE



Lorsque le dernier commerce du village vient à fermer, la commune n'est-elle pas condamnée à mourir à son tour ?

Où va-t-on acheter son pain, sa viande, son journal et ses cigarettes ?



Nous avons fait, il y a quelques mois, la triste expérience d'une commune sans sa « BOULANGERIE-ÉPICERIE »... Vous avouerez, sans aucun doute, qu'il est difficile de nous passer de l'essentiel et de perdre le bénéfice du confort apporté par un commerce de proximité.

Je n'oserai pas m'attarder sur la première expérience BOSSARD et m'abstiendrai de commenter l'abandon inqualifiable dont ils sont seuls responsables mais je saluerai volontiers une nouvelle fois ceux qui ont pris l'initiative de s'investir sur notre territoire communal. Qu'ils soient récompensés à la hauteur de leurs espérances et reconnus pour leurs qualités humaines et professionnelles.

Votre commerce... jamais cette réflexion n'aura autant mérité son appellation.

En effet, il est devenu, il y a quelques jours, propriété communale.

Cet investissement est sans nul doute celui qui revêtira le plus d'importance sur le développement de la commune et sera vraisemblablement la prélude à l'installation d'un médecin ou d'un pharmacien.

Je ne cesse de rappeler

- COMBIEN il est important de mener à bien le montage financier de nos différents programmes

- COMBIEN il est nécessaire de frapper aux portes de l'ÉTAT, de la Région, du Département ou de notre Communauté d'Agglomération afin d'obtenir toutes les subventions

- COMBIEN il est opportun d'optimiser notre Trésorerie dans le moindre détail

- COMBIEN ? COMBIEN ? mais combien en coûte-t-il ?

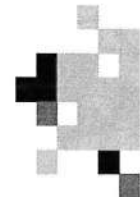
- ♣ L'investissement consistant à l'acquisition d'un terrain (9 080 m² environ)
- ♣ La construction d'un logement T4 (141 m²)
- ♣ La mise en place d'un outil professionnel et commercial (349 m²)
- ♣ L'équipement complet Four et Accessoires

Soit 828 523,33 € TTC



Après obtention des différentes aides évoquées ci-dessus et une optimisation de notre gestion, le seul emprunt destiné à financer cette opération s'élève à 205 000 €.

Après vous avoir précisé qu'il n'en coûtera rien à la commune pour solder cet emprunt, je souhaitais, s'il en était besoin vous rassurer à l'aube de nos grands travaux !



L'ÉGLISE ET L'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Ces 2 dossiers sont bien évidemment étroitement liés puisque l'aménagement du bourg avait été retardé en raison de la fragilité de notre église.

« SANS SUBVENTIONS ... point de salut ! »

Nos partenaires habituels ont été sollicités en octobre et novembre afin de nous permettre le financement des travaux nécessaires à la restauration et consolidation de notre clocher.

PLAN DE FINANCEMENT - RESTAURATION DE LA TOUR DU CLOCHER (1ère tranche)

Dès l'accord des subventions, nous pensons être en mesure de commencer les opérations d'appels d'offre afin d'entreprendre le démarrage des travaux dès septembre 2004.		
DÉPENSES	HT	TTC
Travaux de restauration de la tour du clocher	591 744,76 €	707 726,73 €
Honoraires de la maîtrise d'œuvre	59 174,48 €	70 772,68 €
Sous total 1	650 919,24 €	778 499,41 €
Honoraires BET Structure	4 600,00 €	5 501,60 €
Honoraires coordination sécurité	8 876,17 €	10 615,90 €
Sous total 2	664 395,41 €	794 616,91 €
Frais publication, reproduction, envois, secrétariat	5 917,45 €	7 077,27 €
Total dépenses	670 312,86 €	801 694,18 €
RECETTES		RÉCUPÉRATION FCTVA (environ 15 %)
Conseil Général (service patrimoine non protégé) (a)	351 941,39 €	120 254,13 €
Conseil Régional de Bretagne (service patrimoine) (b)	132 879,08 €	
DRAC (conservation régionale des monuments historiques) (d)	97 637,89 €	
Total recettes	582 458,36 €	
COÛT DU PROJET déduction faite des subventions et FCTVA récupérée dans 2 ans		98 981,69 €
(a) 153 € x 1 251 habitants = 191 403 € 191 403 € subventionnés à 33,75 %, soit 64 598,51 € (664 395,41 - 191 403 €) x 60,75 % = 287 342,88 € soit au total aide du conseil général 64 598,51 € + 287 342,88 € = 351 941,39 €		
(b) 664 395,41 € x 20 % = 132 879,08 €		
(d) 650 919,24 € x 15 % = 97 637,89 €		

La lecture éloquent de ce tableau vous éclairera sur la nécessité d'obtenir l'accord de chacun...

Les dossiers administratifs et les derniers travaux d'élaboration de l'aménagement du bourg sont en cours. Vous comprendrez cependant que nous sommes impatients de connaître le résultat des démarches entreprises...

Je vous invite à partager mon optimisme.

LE PLU

Dans le n°15 de décembre 2002, nous vous avons résumé la loi SRU (Solidarité et Renouvellements Urbains) n° 2000 - 1208.

Dans ce même article, nous avons dressé la chronologie du travail à réaliser pour que ST M'HERVÉ dispose de ce nouvel outil de travail qu'est le Plan Local d'Urbanisme (qui remplace le Plan d'Occupation des Sols).

Au début de cet échéancier, nous vous indiquions qu'il fallait compter de 27 à 36 mois après la délibération du Conseil Municipal pour que cet instrument soit opérationnel.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Rappelons que la 1^{ère} réunion avec les services de la DDE a eu lieu le 12 septembre 2002.

Le 25 septembre 2002, M. Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) validé Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ensuite, avec l'aide de la DDE, un cahier des charges a été élaboré pour le soumettre en appel d'offres à plusieurs cabinets d'architectes spécialisés en urbanisme et paysages ; seuls habilités à élaborer un PLU.

Simultanément, il nous a fallu travailler sur la « numérisation » des 37 feuilles du cadastre, en effet, celle-ci est devenue nécessaire pour que chaque commune ait une base identique de travail pour servir à plusieurs fins (cadastre, syndicat d'électrification, ...). C'est VITRÉ COMMUNAUTE qui a décidé de prendre en charge cette numérisation pour les 37 communes de l'E.P.C.I. mais celle-ci sera longue pour ST M'HERVÉ, mi 2004 voir plus ; or il nous fallait cette informatisation dans de meilleurs délais, aussi nous avons dû décider de faire « scanner » l'ensemble des feuilles cadastrales de notre commune (délibération du 4 août 2003). Elle est aujourd'hui disponible sous cette forme.

Quant au cabinet d'architecture, l'appel d'offres lancé, a vu la réponse de 4 cabinets (Conseil Municipal du 8 septembre 2003). Il est décidé de retenir pour consultation les 2 moins disants afin de juger de la pertinence de leur offre.



Après cette audition, il sera décidé de retenir le cabinet ARTEFACTO (Conseil Municipal du 3 novembre 2003).

Nous prévoyons un travail de 22 à 24 mois, aussi nous pouvons préciser un peu plus la date de mise à disposition du PLU : dernier trimestre 2005.

ÉTUDE DE ZONAGE

LA QUALITÉ DE L'EAU, UNE PRÉOCCUPATION DU DÉPARTEMENT



Le 23 septembre 2003, les élus rencontraient la représentante du Conseil Général chargée de toutes les actions à entreprendre pour améliorer la qualité de l'eau dans notre département.

La loi sur l'eau de 1992 impose un contrôle des installations d'assainissements collectif et autonome dans les communes.

Une étude de zonage, c'est-à-dire un diagnostic de l'état de notre commune dans ce domaine, sera effectuée dans les mois à venir. Cette étude est obligatoire et doit être accomplie pour le 31 décembre 2005.

C'est une enquête auprès des habitants afin de connaître l'état des installations de chaque habitation : cette installation doit être adaptée au nombre potentiel d'habitants que la maison peut abriter (nombre de chambres), les eaux rejetées doivent être non-polluées. Chaque installation recevra un classement de 1 à 3 indiquant l'urgence et le type de modification à apporter à l'installation.

À partir du 1^{er} janvier 2006, des contrôles de qualité de l'eau seront régulièrement effectués. Si les eaux rejetées sont polluées, les propriétaires devront procéder aux travaux nécessaires au rejet d'eaux saines.

Il n'est donc pas demandé aux habitants de procéder à des remises aux normes de leur installation mais de s'assurer qu'elle fonctionne bien.

DÉCHETS VERTS



Le temps des abus est bien fini !

La situation n'était plus tenable : trop d'ordures ménagères, d'objets ménagers ou sanitaires, ou de tontes de pelouses enfermées dans des sacs poubelles étaient jetés avec les déchets verts destinés au compost. Il devenait alors impossible pour la société de récupération d'enlever ces amas sans risquer de détériorer ses équipements.



Il fallait réagir : désormais il n'existe plus sur SAINT M'HERVÉ de dépôt de déchets verts ; d'ailleurs ils n'étaient que tolérés compte tenu du service rendu.

Pour se débarrasser de ses tontes ou résidus d'élagage, il faut désormais se rendre à CHÂTILLON-EN-VENDELAIS, commune équipée pour recevoir ce type de produits... Ou alors pratiquer le compostage, solution économique qui évite d'avoir à racheter ses propres déchets verts transformés en terreau !...



ORDURES MÉNAGÈRES

Le SMICTOM du Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) compte 74 communes qui ont adopté le tri des déchets.

Résultats de la collecte sélective des déchets ménagers (octobre 2002 à septembre 2003)

	Tonne	Kg/ Habitant/ an*	Que deviennent-ils ?
Verre (bouteilles, pots et bocaux)	4 832	44,5	Le verre est concassé et fondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles.
Journaux, magazines, publicités	2 758	25,5	Les journaux et magazines sont désencrés, transformés en pâte à papier pour fabriquer du papier journal.
Emballages (bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, cartonnets, boîtes en métal)	1 391	13	Les emballages recyclables sont séparés par familles de matériaux sur le tapis roulant du Centre de tri puis envoyés dans les différentes filières de recyclage.
Déchets triés et recyclés	8 981	83	soit un taux de recyclage de 28 %
Ordures résiduelles	23 104	213,5	Les déchets non recyclables sont incinérés. Ils sont ainsi réduits en cendres qui seront stockées dans un Centre d'enfouissement. L'incinération permet aussi de valoriser les déchets en récupérant l'énergie.

Total collecté et traité 32 085 296,5 * 112 000 habitants en 2002 et 107 000 en 2003

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU VERRE :

JOUR FÉRIÉ :	RATTRAPAGE :
Le jeudi 1 ^{er} janvier 2004	Le 2 janvier 2004
Le jeudi 20 mai 2004	Le 21 mai 2004
Le jeudi 11 novembre 2004	Le 12 novembre 2004



Vers une harmonisation de la gestion des déchetteries :

À partir du 1^{er} janvier 2004, les charges de gardiennage et d'entretien des 11 déchetteries jusqu'à présent supportées par les communautés de communes seront transférées sur le budget du SMICTOM.

Le principe pollueur-payeur appliqué aux pneus usagés.

En France, les pneus usagés représentent un gisement de plus de 400 000 tonnes soit environ 30 millions de pneumatiques par an. Un peu plus de la moitié seulement est valorisée, le reste est stocké.

Ainsi les pneus usagés collectés jusqu'en 2002 dans les déchetteries du SMICTOM étaient jetés dans un centre d'enfouissement. Un décret de décembre 2002 a fixé les nouvelles conditions d'élimination des pneus usagés. Il interdit l'abandon, le dépôt dans le milieu naturel et le brûlage à l'air libre, et donne la préférence à la valorisation. La valorisation des pneus est prévue dans différentes filières : cimenterie, centrale thermique, recyclage en poudre pour la confection d'objets moulés (revêtements de sol, roues de caddies...), application en Travaux Publics, etc... Dorénavant **la responsabilité de l'élimination incombe aux fabricants qui sont tenus de collecter à leurs frais les pneus usagés déposés gratuitement par les consommateurs chez les distributeurs** (1). Autrement dit, là où vous achetez un pneu neuf vous pouvez laisser votre vieux pneu. L'élimination des pneus usagés n'étant plus à la charge de la collectivité, **le SMICTOM ne les collecte plus dans les déchetteries.**

(1) Les distributeurs sont les vendeurs de pneumatiques ou d'engins équipés de pneumatiques. Ils doivent reprendre les pneus usagés dans la limite des quantités et des types de pneus qu'ils ont vendu l'année précédente.

Portes ouvertes : Samedi 27 mars 2004

Le SMICTOM organise une journée porte ouverte dans ses deux sites de traitement des déchets ménagers :

♦ **Le centre de tri des emballages recyclables** - Rue Pierre et Marie Curie à VITRÉ

♦ L'usine d'incinération des ordures ménagères - Routes des Eaux à VITRÉ

C'est l'occasion de découvrir le devenir de vos déchets avec les explications des techniciens et les élus du SMICTOM (Renseignement au SMICTOM 02 99 74 44 47).

Les vraies / fausses idées sur le tri !

On peut laisser les bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique.

Vrai. Vous pouvez laisser les bouchons vissés sur le goulot des bouteilles en plastique. Les recycleurs savent aujourd'hui les trier et les recycler. Mais n'oubliez pas avant de revisser le bouchon d'aplatir la bouteille pour qu'elle prenne moins de place dans les conteneurs de tri !

Même vides, les aérosols sont dangereux.

Faux. Une fois vidés, ils ne représentent aucun problème de sécurité, que ce soit au moment de la collecte ou au centre de tri. Ils sont constitués de métal et se recyclent très bien. Pensez toutefois à retirer le bouchon, qui lui n'est pas en métal, avant de trier l'aérosol dans le bac jaune !

Les cartons, ça tient trop de place dans les conteneurs de tri !

Vrai. Comme tous les déchets encombrants, les gros cartons doivent être emportés à la déchetterie. Ils seront recyclés.

Le tri coûte cher !

Faux. Compte tenu de l'augmentation de la quantité de déchets, de la réglementation relative à la protection de l'environnement et de l'amélioration du service, c'est la gestion des déchets toute entière-et non pas seulement le tri ! - qui coûte de plus en plus cher à la collectivité.

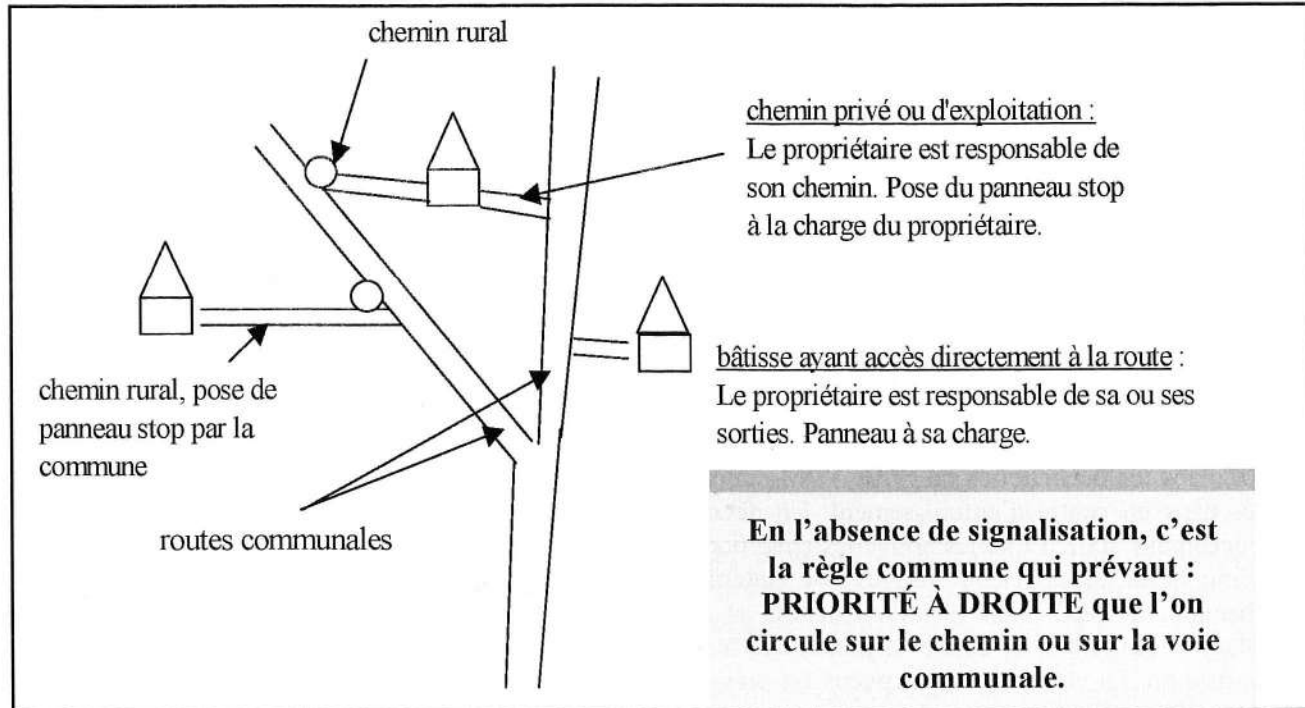
C'est le prix à payer pour préserver l'environnement. Car trier les déchets pour les recycler c'est diminuer la quantité de déchets incinérés ou stockés en centre d'enfouissement et ainsi minimiser les coûts de traitement et les impacts sur l'environnement, c'est aussi économiser les matières premières (eau, bois, pétrole, minerais...) et l'énergie utilisées dans la fabrication des produits : par exemple pour fabriquer une boîte de conserve en fer, il est plus économique de faire fondre une vieille boîte de conserve que d'utiliser du minerai de fer !



SÉCURITÉ SUR NOS VOIES COMMUNALES !!!

La municipalité entreprend de sécuriser les sorties de chemins ruraux sur les voies communales. Des panneaux seront posés près des carrefours.

Cependant, la sécurité sur les chemins privés relève de la responsabilité des propriétaires (voir croquis).



Les propriétaires de chemins privés ne sont pas tenus de sécuriser le carrefour. Toutefois si certains souhaitent le faire, ils peuvent s'adresser à la mairie pour l'achat des panneaux (commande groupée).

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE ST M'HERVÉ

Au moment où nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux habitants de la résidence Plein Sud, il était intéressant d'examiner l'évolution démographique de notre commune. Opportunité nous était offerte par l'INSEE.

Pour cela, il fallait depuis le recensement général de 1999 pouvoir justifier de 25 constructions nouvelles depuis le 8 mars 1999 et de 184 nouveaux habitants.

Pouvait également être pris en compte les constructions terminées entre le 1^{er} janvier 1998 et le 8 mars 1999 sous réserve qu'elles aient été recensées vacantes lors du recensement général, et les logements neufs non terminés à la date du 1^{er} octobre 2003.



Si le nombre de constructions a largement été atteint, il n'en est pas de même du nombre de nouveaux habitants puisque nous n'en avons compté que 140, soit 11,55 % de population en plus de 4 ans. Le travail entrepris pour réaliser cette étude sera tenu à jour. Sans doute l'année prochaine ST M'HERVÉ pourra prétendre à un recensement complémentaire.

Vous aurez noté que nous ne devons pas tenir compte dans cette période de la différence entre les naissances et les décès chiffrés, heureusement très supérieur pour les naissances.



CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION DES SAPEURS - POMPIERS DE SAINT M'HERVÉ

SAINT M'HERVÉ, 25 janvier 2003, cross d'ouverture avec la participation de nombreux candidats de toute l'unité de VITRÉ.

Septembre 2003 a vu deux jeunes recrues :



- M. BRILLET Guillaume : conducteur Poids Lourds Travaux Publics
- M. DROUYÉ Romain : couvreur.

Ces deux jeunes ont commencé leur formation pour être opérationnels le plus rapidement possible.

Les candidats suivants ont passé avec succès différents examens :



- M. DROUYÉ David : C.F.A.P.S.R. (secours routier)
- M. BARBEDETTE Vincent, M. SUHARD Sylvain et M. AMIOT Freddy : 2^{ème} partie FIA et formation de leur deuxième année.

Vincent BARBEDETTE, moniteur secouriste, permet de faire la « formation continue » lors des manœuvres mensuelles.

Le 17 et 18 octobre, Vincent BARBEDETTE a organisé une session de formation aux premiers secours pour dix candidats privés, ceux-ci ont obtenu l'A.F.P.S. : Attestation de Formation aux Premiers Secours.



Au début de l'année, M. Jean-Marie BLANDIN, ancien sapeur-pompier, nous a quitté à l'âge de 70 ans.

De novembre 2002 à novembre 2003, nous avons effectué 88 interventions :

- 20 sur la commune de ST M'HERVÉ
- 6 sur la commune de MONTAOUR
- 12 sur la commune de PRINCÉ



- 41 sur la commune de CHÂTILLON EN VENDELAIS
- 9 hors de notre secteur, renfort pour différents centres (VITRÉ - FOGÈRES).

Détail des raisons de sorties :



- 37 secours à personnes
- 10 accidents de circulation (dont le plus important : accident de car à CHÂTILLON EN VENDELAIS, plan rouge : 25 victimes, 5 décédées)
- 15 (cheminées, bâtiments, aires naturelles). CHÂTILLON EN VENDELAIS : 1 maison brûlée en campagne et 5 dans le bourg
- 8 inondations
- 12 destructions de nids de frelons et guêpes
- 6 divers.

Trente interventions de plus que l'année précédente.

En juillet, le service départemental d'incendie, nous a livré une VLU (Jumpy) en remplacement de notre VTU (J7), hors d'usage.

Le caporal chef Gérard BEAUDOUIN s'est vu remettre la médaille d'or pour ses trente années au service incendie, Vincent BARBEDETTE et Sylvain SUHARD ont été promus première classe le 6 décembre, jour de la Saint Barbe.



Le 24 novembre, nous avons fait une simulation à l'école sur le thème « feu de cuisine ».

Michel REVERDY.

BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE
ST M'HERVÉ



Le roman c'est intéressant
la BD, c'est l'fun!

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi 10h30 à 14h30
Dimanche 10h30 à 14h30



Jeudi 18 septembre,
Albert BLESTEAU,
bédéiste et auteur de
la série des
« Toupets » est venu
à la rencontre des
élèves de CM1 -
CM2 à l'école de
ST M'HERVÉ.

Il leur a fait découvrir
comment réaliser une
bande dessinée afin que
par la suite, les enfants
puissent la lire
autrement.



Tous sont repartis rêvant d'avoir vite du temps
libre pour se plonger dans la série des
« Toupets » et pourquoi pas se mettre aussi à
composer de futures B.D.

Horaires de la bibliothèque Municipale :

Mercredi
De 10 h 00 à 11 h 30

Vendredi
De 9 h 00 à 12 h 00

Dimanche
De 10 h 30 à 12 h 00



Les lecteurs pourront trouver la série « TOUPET » à
la Bibliothèque.

Pour clore la période de sensibilisation à la bande dessinée organisée par les Bibliothèques de ST M'HERVÉ et BALAZÉ, un autre dessinateur est venu à la rencontre des adolescents et adultes le mardi 28 octobre 2003.



Lucien ROLLIN est illustrateur de plusieurs bandes dessinées pour adolescents et adultes. Citons-en quelques unes « Ombres », « Brumes », « Sakia des Vagues » etc...



Une trentaine de personnes est venue à la découverte du métier de Lucien ROLLIN, partager sa passion et échanger avec les créateurs en herbe.

Petit rappel :

L'accès à la bibliothèque est libre et ouvert à tous.

La consultation sur place, l'emprunt des CD et des livres est gratuit.

L'inscription :

Une simple inscription familiale est suffisante pour l'emprunt de documents :

- 3 livres par personne,
- 1 revue par personne,
- 2 CD par famille
pour 2 semaines.

L'accès à Internet et la consultation de CD-Rom sont gratuits et possibles sur inscription minimum d'une quinzaine à l'avance auprès du personnel.

Merci à toute l'équipe de bénévoles qui tient les permanences. Sans elle, il ne pourrait pas y avoir de bibliothèque. Si vous voulez vous joindre à elle, vous pouvez vous faire connaître lors des permanences.



LUNDI 29 DÉCEMBRE 2003

15 HEURES - SALLE LOUIS GRIMOUX

Spectacle gratuit organisé par les Bibliothèques Municipales
de ST M'HERVE et BALAZE

ÉCOLE

Notre école vit, notre école se développe...

LA MATERNELLE

Avec ses 55 enfants inscrits en classe maternelle, l'effectif de nos classes ne cesse de croître.



Horaires des classes maternelles
9 h - 12 h
13 h 30 - 16 h 30



Partage de la galette des Rois. Réalisation de la galette et confection des couronnes.



Mardi 23 septembre 2003
« Pomme de reinette et pomme d'api... »
Tous les enfants de la maternelle partent à la découverte du Verger de Launay à ARGENTRÉ DU PLESSIS. Nos petites têtes blondes et brunes essaieront de suivre le parcours des pommes, du verger au magasin. La sortie s'achèvera par la dégustation de jus de pommes, bien apprécié par tous !



ARBRE DE NOËL, le 20 décembre
« Réunion familiale où les enfants nous offrent un spectacle depuis quelques années. À cette occasion, la municipalité de ST M'HERVÉ offre un très beau livre à chaque enfant. »

Horaires garderie

7 h - 8 h 45
16 h 45 - 19 h

PORTES OUVERTES
Le 6 MARS 2004
« l'occasion pour toutes les familles qui souhaitent visiter l'établissement scolaire et rencontrer les enseignants »



Photo d'ensemble des couchettes avec Élisabeth. La sieste est nécessaire pour les tous petits, une mezzanine a été conçue spécialement pour cela.

LE PRIMAIRE



Mardi 25 mars 2003 :

Une journée riche en découvertes pour tous les enfants du primaire à la foire internationale de RENNES.



La Louisiane avec son Gospel.



L'archéologie et ses fouilles.



La première chevauchée à poney.



Le tir à l'arc et toute sa concentration.



Le cirque et ses pyramides.



Une sensibilisation à la protection de l'environnement.

En lien avec notre projet d'école, les enfants du C.E et du C.M ont animé deux soirées théâtrales.

Avec une aisance remarquable et des répliques pleines d'humour, ils ont su à chaque fois captiver leur auditoire (parents et amis).



Nous prolongerons cette année, les actions engagées dans notre projet d'école tout en innovant dans l'édition d'un journal scolaire où les enfants relateront différentes activités vécues à l'école.



LE BUREAU DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

À l'heure où il nous faut rendre nos informations pour le bulletin de fin d'année, nous déplorons de ne pouvoir donner la composition de notre nouveau bureau 2003/2004 de l'A.P.E.L. ainsi que l'A.E.P.E.C. En effet, pour des raisons de clôture du bilan de l'exercice 2002/2003 par les services comptables de l'U.D.O.G.E.C., nous n'avons pas encore pu faire notre assemblée générale. Celle-ci aura lieu le 22 janvier 2004 à 20 h 30.

DATES À RETENIR

Concours de belote, le samedi 13 mars 2004

Cochon grillé, le dimanche 20 juin 2004



Les parents d'élèves lors du découpage du cochon grillé.



Rénovation de la salle de propreté. Quelques parents bénévoles pour des travaux d'embellissement.

Mme CHANTREL nous a quitté...

Son travail, pendant 19 années auprès des enfants de la classe maternelle a marqué la vie de notre école. Elle savait le faire avec une conscience professionnelle remarquable tout en gardant une grande discrétion. Combien d'enfants se sont réfugiés dans ses bras ou ont happé sa main pour se sécuriser. Elle ne comptait pas son temps pour initier les enfants à la flûte ou les éveiller à la foi chrétienne.

Mme CHANTREL, un grand merci.

SAMA MARKALA



Mardi 16 septembre, l'école de ST M'HERVÉ a eu le plaisir d'accueillir Moulaye COUMARE en provenance du MALI.

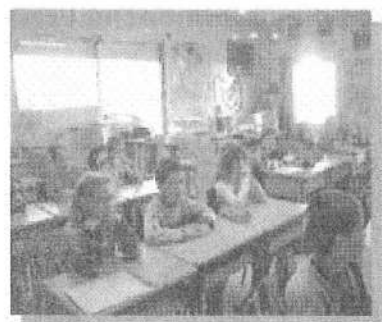
Moulaye COUMARE, 43 ans, agriculteur, partenaire de l'A.F.D.I. séjourne en France depuis le 24 août dernier (jour de moisson solidaire à VITRÉ). Il est trésorier du GPS au Mali (groupement des paysans de Ségou).



Pour la visite, il était accompagné de Bernard BEAUDOUIN, Maire de ST M'HERVÉ ; Françoise DAVID, membre de l'A.F.D.I. ; Jacqueline BEAUDOUIN, présidente de l'A.P.E.L. ; Régine GAUTIER, responsable de la commission MALI créée au sein du Conseil Municipal.



Moulaye a su captiver l'attention des enfants en répondant à toutes leurs questions sur la vie des Maliens et remettra, dès son retour au pays, le courrier aux petits écoliers de SAMA MARKALA qui entretiennent une correspondance avec ST M'HERVÉ depuis 2 ans.



La visite s'est terminée de façon émouvante par la « chanson des mains » interprétée par les enfants de la maternelle et orchestrée par Éliane.

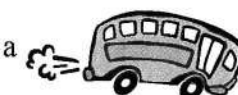
ANIMATIONS JEUNES

Les activités d'été pour les jeunes de 10 à 18 ans réalisées du 30 juin au 18 juillet 2003 sur les communes de : **SAINT M'HERVÉ, BALAZÉ, CHÂTILLON EN VENDELAIS, ST CHRISTOPHE DES BOIS, TAILLIS** furent un grand succès.

Nous avons accueilli en moyenne 87 enfants par journée soit 22 par créneau de 2 h.

Cette forte augmentation est due à la bonne collaboration entre les mairies et la F.S.C.F. (Fédération Sportive et Culturelle de France).

Le ramassage en car fut une des actions de réussite importante qui nous a permis d'accueillir 20 enfants en moyenne l'après-midi.



Étant donné cette forte réussite, nous devons conserver ce rythme en concentrant nos efforts et en apportant aux participants de nouvelles choses.

Une option de réservation a été retenue avec la F.S.C.F. :

une semaine en avril du 13 au 16 avril 2004 et deux semaines l'été : du 5 au 16 juillet 2004.

Une confirmation de ces dates sera transmise à chaque municipalité.

Pensez dès à présent à noter ces dates sur vos agendas, le nombre de place est limité à la capacité de notre car soit 50 places.

Balazé Espaces Loisirs Itinérants de la FSCF



Les responsables de la FSCF Espaces Loisirs Itinérants et les représentants des communes intéressées.

À la fin de ses activités estivales d'été, la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) a organisé un tour local pour de jeunes de 10 à 17 ans. On regrette cependant l'absence d'adultes. Les jeux les plus prisés sont le basket, le foot, le tennis.

de car de ramassage dès octobre 2002. L'itinéraire part de Saint-Christophe, Taillis, Balazé, Saint-M'Hervey, Châtillon-en-Vendelais. Chaque jour de la semaine, il est organisé par vingt ou trente jeunes.

La Fédération est donc très heureuse d'être présente à Balazé.

notre Secrétaire Général, après le développement de la FSCF et des Espaces Loisirs Itinérants, a écrit : « On a emmené une dizaine de jeunes par activité, de 10 à 17 ans. On regrette cependant l'absence d'adultes. Les jeux les plus prisés sont le basket, le foot, le tennis ».

LE PATRIMOINE



Et plus précisément, le petit patrimoine.

Le pays de VITRÉ Porte de BRETAGNE souhaite faire le recensement du « petit » patrimoine et notamment, dans un premier temps celui lié aux MÉTIERS (agricoles, artisanaux et industriels). Cette thématique a été retenue car transversale, partagée par l'ensemble du territoire et révélatrice des évolutions sociales de ces dernières décennies.

L'objectif de cette opération est de proposer aux élus du territoire, la mise en œuvre d'un programme d'actions en accord avec le contrat de pays signé avec l'État et la région : il pourrait s'agir non seulement d'opérations de restauration, mais aussi d'opérations de valorisation et de communication.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal du 19 mai 2003 m'a désigné pour être sur ST M'HERVÉ, la personne ressource du patrimoine de la commune. Aussi je me tiens à votre disposition dans cette démarche.

Accompagné de M. Didier BEAUPÈRE, nous avons commencé ce recensement et dès fin septembre, nous avons pu remettre quelques fiches patrimoine à la commission identité du conseil de développement et portant notamment sur des FOURS.

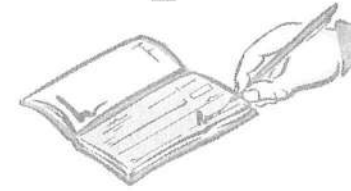
Il apparaît que le territoire est riche en « FOURS » tant quantitativement que qualitativement, four seul ou four intégré à un fournil. Aussi si vous souhaitez que nous recensons votre petit patrimoine, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie, ou me joindre directement, de même pour tout petit patrimoine lié à un métier.

Une fois ce recensement élaboré et espérons-le, le plus exhaustif possible, nous étudierons avec le pays de VITRÉ comment nous pourrions encore plus le mettre en valeur.

Dans le même esprit, l'équipe municipale précédente avait désigné M. Henri CAILLET pour recenser les Calvaires (croix) existants sur la commune. Il nous a remis le travail, très intéressant, qu'il avait commencé, nous ne manquerons pas lors d'un prochain bulletin à vous tenir informé de l'avancement de ces travaux.

Michel LEBRETON

PROPOSITION DE TRAVAUX CHÈQUE EMPLOI SERVICE



L'emploi à ST M'HERVÉ

Une étude a été réalisée en septembre 2003 sur l'évolution du chômage à ST M'HERVÉ, portant sur les 43 derniers mois soit de janvier 2000 à septembre 2003.

La base de calcul de la population active est celle du recensement de 1999. Nous parlons de chômeurs inscrits à l'A.N.P.E. et de catégorie 1 (c'est à dire immédiatement disponibles).

Sur les 12 derniers mois, le nombre de chômeurs a varié de 47 (septembre et octobre 2002) à 33 (juillet 2003), ce qui représente respectivement 8,12 % et 5,70 % de la population active.

Dans cette même période, le chômage des femmes a oscillé entre 68,57 % (avril 2003) et 52,78 % (mai 2003). Il a cependant représenté jusqu'à 71,43 % (avril 2001) et le plus faible écart a été de 51,61 % (avril 2002).

Le taux de non indemnisation des chômeurs par rapport au total a tout de même représenté jusqu'à 30 %.

Enfin, dans cette période de 43 mois, ce sont 81 personnes qui se sont inscrites à l'ANPE.

Quant à la durée du chômage sur les 12 derniers mois, nous notions :

- ◆ 10 chômeurs à 12 mois d'inscription
- ◆ 3 chômeurs à 11 mois d'inscription
- ◆ 1 chômeur à 10 mois d'inscription
- ◆ 2 chômeurs à 9 mois d'inscription, etc....

Ces personnes ont été contactées personnellement et reçues en Mairie pour connaître les difficultés qu'elles rencontrent pour un retour vers l'emploi. Il est prévu de se revoir avant la fin de l'année.

À noter que ST M'HERVÉ se situe exactement dans la moyenne de VITRÉ.

Cependant la conjoncture actuelle ne semble

pas être très optimiste, pour l'emploi entre autre.

À ce propos, il est utile de rappeler certains dispositifs existants et pouvant aider les personnes en difficulté par rapport à l'emploi.

Nous avons déjà évoqué les différentes structures existantes sur le territoire de VITRÉ (Bulletin Municipal n° 15 de décembre 2002).

Nous voudrions aujourd'hui vous rappeler le : « **CHÈQUE EMPLOI SERVICE** » mis en place depuis le 1^{er} décembre 1994 : il permet de rémunérer une personne pour le travail qu'elle effectue dans votre résidence principale ou secondaire à temps partiel ou à temps plein. L'activité rémunérée ouvre droit à réduction d'impôt. Le salaire de l'employé ne doit pas être inférieur au S.M.I.C net horaire et doit inclure une indemnité de congés payés (10 % de la somme versée).

Le chèque service est à demander dans votre établissement bancaire, les caisses d'épargne ou la poste si vous êtes titulaire d'un CCP.

Chaque chèque comporte un volet social à envoyer à l'URSSAF de ST ÉTIENNE. En retour, l'URSSAF envoie au salarié une attestation d'emploi justificative de son droit à la sécurité sociale, à l'assurance chômage et à la retraite complémentaire ; à l'employeur, une attestation lui permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt. Les cotisations sociales sont prélevées directement sur le compte de l'employeur.

Aussi, vous qui souhaiteriez travailler sous ce régime, nous vous conseillons de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie. Vous qui pourriez employer une personne de cette façon, faites-en de même.

Dans cette période de difficulté, il faut user de tous les moyens à notre disposition pour réduire le chômage.

DÉMÉNAGEMENT DU GARAGE ST M'HERVÉ AUTO SERVICES

Depuis le 1^{er} juillet dernier, Jean-Pierre BRISSIER et son équipe ont déménagé de leur atelier place de l'Église pour rejoindre les anciens locaux de l'entreprise AGP France dans la zone d'activité de la Picassière.

Ces nouveaux locaux plus spacieux et plus modernes permettent désormais un meilleur accueil de la clientèle. L'équipe aussi s'est agrandie, ce sont désormais 4 personnes qui travaillent avec Jean-Pierre BRISSIER :

- **Marina ROULÉ** en tant que secrétaire-comptable
- et **Gaël GUILLOIS**, **Sylvain FOUCHET** et **Antoine DALLÉE** en tant que mécaniciens.



Ce déménagement a été l'occasion d'apposer sur le bâtiment la nouvelle signalétique du réseau de garages PRÉCISIUM dont fait partie ST M'HERVÉ Auto Services. Un réseau national de réparateurs qui compte aujourd'hui près de 500 garages partout en France dont déjà une douzaine dans la région de VITRÉ.

Rappelons que le garage ST M'HERVÉ Auto Services spécialisé dans la mécanique automobile s'occupe aussi de tous les travaux de carrosserie et de peinture et vous propose également la vente de véhicules NEUFS et D'OCCASIONS toutes marques.



Le garage vous accueille :

- le lundi de 13 h 30 à 18 h 30 ;
- du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30 ;
- et le samedi matin de 8 h 30 à 12 h.

Contact garage et dépannage 24 h/24 au 02 99 76 70 25.

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS DE ST M'HERVÉ SECTION U.N.C. - A.C.P.G

COMMÉMORATION DE LE FÊTE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

En ce jour ensoleillé du dimanche 11 mai 2003, les anciens combattants, soucieux du devoir de mémoire envers ceux qui ont donné leurs vies pour la France, sont venus commémorer cette date importante de notre histoire. Sept survivants de la 2nde guerre mondiale 1939 - 1945 ont été décorés.

Devant le monument aux morts, M. Bernard BEAUDOUIN, Maire, a remis la médaille de reconnaissance de la Nation aux récipiendaires, six étaient présents : Messieurs Léon CARRÉ - Constant DAVID - Louis HÉRY - Pierre JAMAUX (de Ruellan) - Jules LÉVÊQUE et Henri MARION. Monsieur Jean BUFFET était absent pour des raisons de santé.

Les anciens combattants, veuves d'anciens combattants, soldats de France en compagnie de leur Président, des élus, de leurs familles et amis se sont retrouvés à la Salle Communale, pour partager avec les nouveaux récipiendaires le verre de l'amitié.



La semaine suivante, se rendant à la Gautray, M. Le Maire

n'a pas manqué de remettre la médaille de reconnaissance de la Nation à M. Jean BUFFET, en présence de son épouse. M. Le Maire était accompagné du Président de l'U.N.C., du Président d'honneur M. Louis HÉRY, ancien combattant 39 - 45, de ses deux neveux, Messieurs Joseph GAUTIER et Rémi BEAUDOUIN, anciens d'A.F.N.

Deux veuves d'anciens combattants 39 - 45, Mesdames Marie LOUIN et Maria CHAUVIN, en convalescence, se sont également jointes au groupe. Café et friandises étaient offerts par la maison de santé, moments très sympathiques et conviviaux.

Nos félicitations à tous ces nouveaux décorés.



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

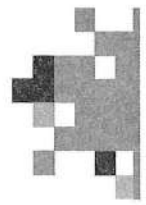
Le jour du 85^{ème} anniversaire de l'armistice a été honoré dans la commune sous un temps maussade, mardi 11 novembre 2003. Après l'office religieux célébré par l'Abbé MOUÉZY, les anciens combattants, veuves d'anciens combattants, soldats de France, les élus, une délégation du corps des sapeurs - pompiers, les familles et

les amis se sont rendus au monument aux morts, à la cérémonie du souvenir, afin de rendre hommage aux poilus et victimes de tous les autres conflits auxquels la France a participé. Après le dépôt de la gerbe, M. Bernard BEAUDOUIN, Maire, s'étant excusé, Monsieur Henri MOREL, adjoint, a lu la lettre d'Hamlouï MEKACHERA, le secrétaire d'état aux anciens combattants. Ce message comportait la conclusion suivante : « ceux que nous honorons aujourd'hui ont combattu avec courage, abnégation et loyauté pour faire triompher la démocratie et la victoire des idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité. Leur souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire ». Puis une minute de silence était observée en leur mémoire. À la Salle Communale, au cours du verre de l'amitié, le Président Henri CAILLET a remis en présence de nombreux participants la médaille de bronze du mérite de l'U.N.C. à Pierre - Marie BEAUPÈRE pour son œuvre et son action au sein de la section.

Toutes nos félicitations à notre camarade.



Rédaction U.N.C.



CLUB DE L'AMITIÉ

Cette année, nous avons fait 2 concours de belote, 2 concours de palets et un bal avec une bonne participation.

Le 2^{ème} lundi de chaque mois est organisée une randonnée pédestre avec également une bonne participation.



NOS ACTIVITÉS DE L'ANNÉE :

- 8 janvier 2003 Bal et galette des rois au Lions-Club ;
- 23 janvier 2003 Assemblée générale et galette des rois ;
- 2 mai 2003 Repas cantonal ;
- 17 mai 2003 Marie et Joseph BOYÈRE ont fêté leurs Noces d'Or, entourés de leur famille et de leurs amis. Nous leur souhaitons de longues années de bonheur.
- 24 mai 2003 Aimée BEAUGENDRE a fêté ses 100 ans, entourée de sa famille et de ses amis. Nous la remercions pour les services qu'elle a rendu au Club et lui souhaitons de longues années de bonheur.
- 3 juin 2003 Repas à La Peinière ;
- 18 juin 2003 Fête des retraités à La Massaye ;
- 20 juin 2003 Sortie à LOHÉAC - visite du Parc Automobile ;
- 28 août 2003 Après-midi détente avec le Club de BALAZÉ ;
- 6 décembre 2003 Repas de fin d'année avec remise de décorations en présence de M. le Maire ;
- 16 décembre 2003 Noël en fête dans la région d'ANCENIS.

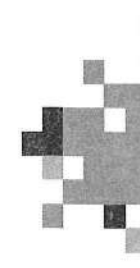


Merci à tous ceux et toutes celles qui contribuent à la bonne réussite de ces diverses manifestations.

N'oublions pas nos malades et ceux qui nous ont quittés. Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

À tous, nous adressons nos vœux de bonne et heureuse année 2004.

Pierre JAMAUX



COMITÉ DES FÊTES

L'année 2003 : pas mal !

L'événement majeur du Comité est comme chaque année l'édition des tartines d'artistes. L'année passée, placée sous le signe du "Champ Dolent" fut excellente, près de 1 000 visiteurs s'étaient rendus par la colline des Regrédis.



Mais cette grande affluence oblige à des adaptations : le temps d'attente a souvent paru long aux promeneurs. "En 2004, les départs ne seront plus groupés comme auparavant, explique Patrick DAVARD, le président du Comité, les gens pourront librement circuler sur le parcours durant l'après-midi".

Quelques détails pratiques de l'organisation de la neuvième mouture restent encore à régler, mais déjà les artistes sont réservés ; de nombreuses nouveautés sont prévues...

Toutefois, les activités du Comité des Fêtes ne se limitent pas aux Tartines.

Comme chaque année, il a participé activement aux Fêtes du Bocage Vitréen, en partenariat avec nos voisins de PRINCÉ et MONTAUTOUR. C'est d'ailleurs chez ces derniers qu'un sympathique spectacle d'improvisation fut présenté au public pour pallier aux grèves des intermittents du spectacle.

À noter aussi sa participation au Rallye du Bocage : une équipe de SAINT M'HERVÉ y a fini quatrième, pas mal !



2004 s'annonce bien, les comptes sont sains, le comité fonctionne bien et les projets ne manquent pas.

Alors rendez-vous l'année prochaine pour les Tartines le 2 mai et pour les fêtes du bocage.

N.B. l'organisation prévue d'un championnat d'aviron sur le Plan d'eau de Haute-Vilaine auquel le comité apportera son aide ; la date reste à déterminer.



FLEURISSEMENT

PALMARÈS



CONCOURS DES MAISONS ET FERMES FLEURIES 2003

Le 16 octobre 2003 a eu lieu à la Salle Louis Grimoux, la remise des prix du concours des maisons et fermes fleuries.

Les lauréats ont reçu en cadeaux des bons d'achat à valoir à la Jardinierie Émeraude et aux Pépinières HOLDER.

1^{ère} CATÉGORIE : Maisons avec façades ou balcons

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| 1 ^{er} Prix | M. et Mme AMIOT Jean-Yves |
| 2 nd Prix | Mme BRICIER Madeleine |
| 3 ^{ème} Prix | M. et Mme CHANTREL Pierre |
| 4 ^{ème} Prix | Mme GENOUEL Marie |
| 5 ^{ème} Prix | M. et Mme BEAUDUCEL Francis |



2^{ème} CATÉGORIE : Maisons avec jardin ou muret

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1 ^{er} Prix | M. et Mme CHAUVEL Jean-Marie |
| 2 nd Prix | M. et Mme NEVEU Joël |
| 2 nd Prix ex-aequo | M. et Mme CORDELIER Yves |
| 2 nd Prix ex-aequo | M. et Mme NIVOIX Fabrice |
| 5 ^{ème} Prix | M. et Mme OGER Daniel |



3^{ème} CATÉGORIE : Maisons et dépendances, anciennes exploitations agricoles, gîtes et résidences secondaires

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1 ^{er} Prix | M. et Mme MESSE et Mme POULARD |
| 2 nd Prix | M. et Mme SIMON Eugène |
| 2 nd Prix ex-aequo | M. et Mme MÉREL Francis |
| 4 ^{ème} Prix | Mme MOREL Marie-Thérèse |
| 5 ^{ème} Prix | M. JAMAUX Athanase |



4^{ème} CATÉGORIE : Fermes fleuries

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| 1 ^{er} Prix | M. et Mme PIAU Alain |
| 2 nd Prix | M. et Mme BORDIER Raymond |
| 3 ^{ème} Prix | M. et Mme LORIARD Marcel |
| 4 ^{ème} Prix | M. et Mme GALLON Victor |

Félicitations et merci à tous les habitants qui contribuent d'une manière ou d'une autre à l'embellissement de notre commune.

Le dépôt des déchets verts étant maintenant impossible sur le territoire communal, nous encourageons les habitants à produire leur compost :

- ♣ fragmenter les gros éléments
- ♣ mélanger régulièrement les déchets
- ♣ rajouter au démarrage un peu de compost
- ♣ remuer de temps en temps
- ♣ le compost doit être humide mais jamais mouillé
- ♣ ajouter de temps en temps de la sciure et de la cendre de bois (celle-ci neutralise l'acidité créée par la fermentation).



MERCI AUX BÉNÉVOLES !



« Je remercie tous les bénévoles qui nous ont prêté mains fortes pour le fleurissement par les plantations et l'arrosage, ainsi que les commerçants qui ont bien voulu nous céder pour un temps fenêtres et murets.

Merci particulièrement à mes collègues de travail : si nous avons réussi à obtenir un fleurissement optimum, c'est en arrosant tous les jours, matin et soir, pendant la période de canicule.

L'intérêt du fleurissement ne vient pas d'une homogénéité mais au contraire de la diversité qui enrichit toutes créations venant de la commune ou des particuliers ».

Serge

ART FLORAL



L'ART FLORAL C'EST L'ENVIE DE VIVRE AVEC DES IDÉES FLEURIES

L'Art Floral est avant tout un art de décoration intérieure, le bouquet représentant « le jardin dans la maison ». Chaque composition est conçue et réalisée selon une dimension et une luminosité particulières.

L'Art Floral est l'art de disposer dans un vase des fleurs, des branches, des feuilles et autres objets pour obtenir une composition harmonieuse.

À chaque occasion sa composition : bouquet linéaire, moderne, champêtre, classique, contemporain, sophistiqué, fantaisie...

Les cours d'Art Floral sont proposés par l'association « Familles Rurales ».

Nous sommes actuellement 47 à partager cette passion, réparties en 3 groupes.

Les cours ont lieu une fois par mois.

Chaque mois, nous travaillons sur des thèmes différents.

La composition réalisée pendant le cours est présentée à l'accueil de la mairie.



Edith TROPÉE ☎ : 02 99 76 71 59 (avant 20 heures).

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

Suite à la délibération du Conseil Municipal portant désignation de propriétaires fonciers et l'avis favorable de la Chambre Départementale d'Agriculture, le bureau de l'A.F.R. de SAINT M'HERVÉ est composé comme suit :



- ◆ **le Maire de SAINT M'HERVÉ ou son 2^{ème} adjoint :**
Monsieur Henri MOREL
- ◆ **un délégué du Directeur Départemental de l'Agriculture**
- ◆ **14 propriétaires fonciers** désignés pour une période de 6 ans :
AUBERT Francis, BEAUDOUIN Jérôme, BEAUDOUIN Rémi, BORDIER Raymond, BRICIER Henri, CHAUPITRE Daniel, CHAUVIN Jean-Claude, FRIN Marc, GALLON Victor, JEULAND Serge, LANCELOT Pierre, MESSÉ Francis, MOREL Daniel et ROGER Maurice.

À la suite de la réunion du 19 septembre 2003, le bureau a été constitué à l'issue d'un vote. Ont été élus :

- ◆ **PRÉSIDENT** : Monsieur BEAUDOUIN Rémi ;
- ◆ **VICE-PRÉSIDENT** : Monsieur AUBERT Francis ;
- ◆ **SECRÉTAIRE** : Monsieur CHAUVIN Jean-Claude.



Travaux effectués en 2003 :

- ◆ **DÉBROUSSAILLAGE** : presque tous les chemins d'exploitation de la commune ont été nettoyés.
- ◆ **CURAGE DE FOSSÉS** : une dizaine d'exploitations ont fait la demande et les travaux ont été réalisés.

Trois cents tonnes de pierres ont été fournies pour les chemins, prises aux carrières BAGLIONE de SAINT M'HERVÉ et PIGEON de LA CROIXILLE.

Le Président, Rémi BEAUDOUIN.

TENNIS

TC Haute Vilaine et Cantache

Samedi 25 octobre se sont déroulées à MONTREUIL SOUS PÉROUSE les finales de notre premier tournoi interne homologué en présence de M. Bruno DELVA, Maire de VAL D'IZÉ.

Finales :

- Femmes - Laëtitia GANDON bat Ghislaine ROUXEL 6/4-6/4
- Hommes - Anthony VIALON bat Laurent DELOURMEL 6/2-6/4
- Vétérans Hommes + 35 - Jacky BOUVRIE bat Laurent DELOURMEL 6/3-6/3
- Consolante - Frédéric JACQUES bat Maxime BETON 6/3-6/3



Finalistes Femmes et Hommes



Vers 19h30 au centre culturel de VAL D'IZÉ, le Club tenait sa première A.G suivi d'une choucroute.



Tous les finalistes

Les résultats financiers sont satisfaisants, l'équilibre dépenses / recettes est respecté grâce aux subventions communales, aux sponsors, au Loto et à la Tombola 100% association organisés par le C.M.B.

Le Club a fait l'acquisition d'une machine à corder, d'un panneau de score et de petits matériels. Le respect du budget 2003/2004 sera déterminant pour assurer les futurs projets du club notamment le recrutement d'un enseignant.

Les résultats sportifs

- ◆ Montée exceptionnelle de l'équipe féminine de D1 en régionale 2 ;
- ◆ Année satisfaisante pour les autres équipes féminines, masculines et jeunes ;
- ◆ Le TC HVC a engagé 24 équipes réparties dans les différents championnats (jeunes, seniors et vétérans) ;
- ◆ Effectif : 122 adhérents ;
- ◆ Cours : 20 H de cours par semaine.

Année 2003/2004

- ◆ Galette des rois, Vendredi 30 janvier 2004
- ◆ Loto, Samedi 6 mars 2004 à VAL D'IZÉ
- ◆ Roland Garros, Mai 2004
- ◆ Clôture saison, Juin 2004



CONTACT : Marc TRAVERS
Monfort
35500 SAINT M'HERVÉ
Tel : 02 99 76 72 19
E-mail : mitrave@wanadoo.fr

Marpiré

L'équipe féminine du Tennis-club de Haute-Vilaine et Cantache en régionale 2



La dernière fois que le club de tennis de Haute-Vilaine et Cantache a participé à un tournoi régional, c'était en 1998. Cette année-là, l'équipe féminine avait obtenu la 2^{ème} place régionale. Depuis, le club a connu de nombreuses difficultés financières et humaines. Mais, grâce à l'implication de bénévoles et à l'appui de la commune, le club a pu se relever et participer à nouveau à un tournoi régional en 2003. Cette année-là, l'équipe féminine a obtenu la 1^{ère} place régionale, ce qui constitue une véritable réussite pour le club. Le club souhaite continuer à travailler pour améliorer ses performances et offrir de meilleures conditions de jeu à ses membres.

VOLLEY



HAUTE-VILAINE
VOLLEY-BALL

HAUTE VILAINE Volley Ball



1^{ère} SAISON très Prometteuse !!

La 1^{ère} année de création de la HAUTE VILAINE Volley Ball est très encourageante. Fusion qui a permis de créer des équipes jeunes dans toutes les catégories.

On y a obtenu de bons résultats et surtout une très bonne entente.

RESULTATS SPORTIFS de la saison 2002-2003

F.S.C.F.:

- Les débutantes finissent 2^{èmes} (sur 6) de leur groupe.
- Les poussines finissent 2^{èmes} (sur 6) de leur groupe.
- Les benjamines terminent 3^{èmes} (sur 9).
- En mixte 1^{ère} division: 3 équipes engagées.

Une équipe finit 1^{ère} (sur 9) de son groupe, échoue en finale départementale mais accède à l'échelon supérieur ;

les 2 autres finissent 3^{ème} et 6^{ème} (sur 9) du groupe.

- En mixtes loisirs: 2 équipes engagées, 1 équipe finit 2^{ème} et l'autre 8^{ème} (sur 8) de leur groupe.

F.F.V.B.:

- Les minimes, après avoir terminé 1^{ères} de leur groupe, finissent 2^{èmes} (sur 9) du championnat départemental.

- Les cadettes, malgré un début de championnat difficile, terminent 2^{èmes} (sur 6) de leur groupe (et 14 sur 24 au niveau départemental).

- Les seniors masculins continuent leur apprentissage et finissent 8^{èmes} (sur 9) de leur poule de D3.

Le club tient à souligner les très bons

- Vie associative -

comportements des poussines aux différents stages départementaux, et plus particulièrement Amandine BLANCHARD et Fanny GAUTIER qui se sont illustrées au challenge Régional à PLOËRMEL.

LA NOUVELLE SAISON

Pour la saison 2003-2004, le club regroupe 82 licenciés répartis en 11 équipes :

- 5 équipes de jeunes (débutantes, poussines, benjamines, minimes & cadettes) ;
- 6 équipes seniors (1 masculine, 1 mixte honneur, 1 mixte 1^{ère} division & 3 mixtes loisirs).

Les entraînements :

- Le lundi est réservé aux mixtes de 19 h 30 à 21 h.

- Les débutantes et les poussines s'entraînent le mercredi de 14 h 00 à 15 h 15 avec l'animatrice de Vitré Communauté Yasmina BASIC. L'accompagnement de ces jeunes est assuré par Nicole CORDELIER, Fabienne CHANTREL, Laurence BLANCHARD et Carole CHAUVEL. Les entraînements des benjamines sont assurés par Agnès MONFORT de 15 h 15 à 16 h 00.

- Les minimes et les cadettes se retrouvent le jeudi de 19 h à 20 h 30, suivi des seniors masculins jusqu'à 22 h. Ces entraînements sont encadrés par Anthony MARIN et Mickaël SUHARD.

Le club tient à souligner la bonne assiduité et la bonne humeur des jeunes à l'entraînement et il remercie les bénévoles pour les encadrements des équipes et leur disponibilité lors des manifestations de l'association.

- page 34 -

Remerciements à Alain et Rolande du bar des sports pour leurs contributions à l'achat d'un jeu de maillots pour les seniors masculins.



DATES A RETENIR!

- Dimanche 22 février 2004 : Tournoi mixte 6x6 détente pour les habitants de la commune.
- Samedi 10 Avril 2004 : Coq au Vin (salle Louis Grimoux).
- Vendredi 11 Juin 2004 : Tournoi 4x4 mixte.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La gym volontaire a repris ses activités le 2 septembre avec 40 inscrits pour environ 35 cours.

Ces cours ont lieu tous les mardis soir de 20 h 15 à 21 h 15 à :

- ♦ la salle des sports du 2 septembre à la Toussaint et de Pâques à fin juin ;
- ♦ la salle Louis Grimoux de la Toussaint à Pâques.

Différents accessoires sont utilisés : ballons, bâtons, tapis, steppes, haltères (en projet pour la fin de l'année, des haltères bracelets mixtes poignets et chevilles). Le cours commence par des échauffements et se termine par de la relaxation.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦
En fin de saison, tous les adhérents sont conviés à un pot de l'amitié.



Si vous êtes intéressé(e) par cette activité, n'hésitez pas à vous joindre au groupe.

La cotisation annuelle est de 58, 70 € dont 41,30 € pour les cours et 17,40 € pour la carte d'adhérent Familles Rurales, assurance comprise. Cette carte est valable pour toutes les activités Familles Rurales où que vous soyez.



Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à :

- ♦ Denis LELIÈVRE (Président) au 02 99 76 70 68 ;
- ♦ Marguerite LEMOINE (Trésorière) au 02 99 76 71 61.

- Vie associative -

- page 35 -

Jeunesse

Animations sportives, activités de loisirs, PIJ : les services de Vitré Communauté proposent tout un panel d'actions en faveur des jeunes.

Petit rappel :



Foot, tennis, basket : toute une déclinaison d'animations.

Pendant les vacances de Pâques, **des stages spécifiques « gardien »** sont organisés pour les licenciés de clubs souhaitant se perfectionner. Public concerné : les poussins, benjamins, 13 et 15 ans.

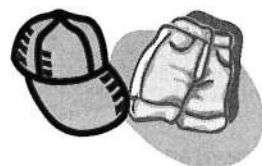
Les Coupes du pays de Vitré : organisées tout au long de l'année, elles s'adressent aux licenciés des clubs.

Tennis	mai et juin	poussins - cadets
Basket	mai	seniors
Foot	septembre	13 et 15 ans

Le Tournoi de Noël, ouvert à tous

Pendant les vacances de Noël, des compétitions de foot, tennis et basket sont organisées sur 2 jours pour les 9-10 ans et les 7-8 ans. Sur les 2 € de participation financière demandée, 1 € est reversé à une association caritative.

Renseignements : Sylvie VASUTA 02 99 74 52 61.



Vacances : loisirs et découverte

Les journées multisports : organisées pendant les vacances de Février et de Pâques, elles permettent aux jeunes de 13-17 ans de découvrir des sports tels que le golf, le tir à l'arc, l'aviron ou de se perfectionner dans des pratiques comme le VTT, foot, basket...

Les rendez-vous de l'été, avec le **Raid du bocage**, les **Camps sportifs**, les journées **Détente et loisirs** : des camps fixes ou itinérants mais aussi des journées découverte organisées sur le bocage ou même au bord de la mer.

Programmes disponibles au mois de juin : Sylvie VASUTA - 02 99 74 52 61.



Les ateliers des Points Information Jeunesse (PIJ)

Des ateliers pour avoir de l'information pratique et acquérir des méthodes de recherche concernant :

- *L'aide aux projets* : informations sur les sources de financement possibles
- *Le forum jobs d'été, le baby-sitting* : comment s'y prendre, où chercher ?
- *Les chantiers de jeunes* : quels types de chantiers, les associations, comment y participer...

Le BAFA - BAFD : tout ce qu'il faut savoir avant de commencer l'une ou l'autre de ces formations. Les jeunes peuvent aussi y trouver de la documentation sur les métiers et les formations.

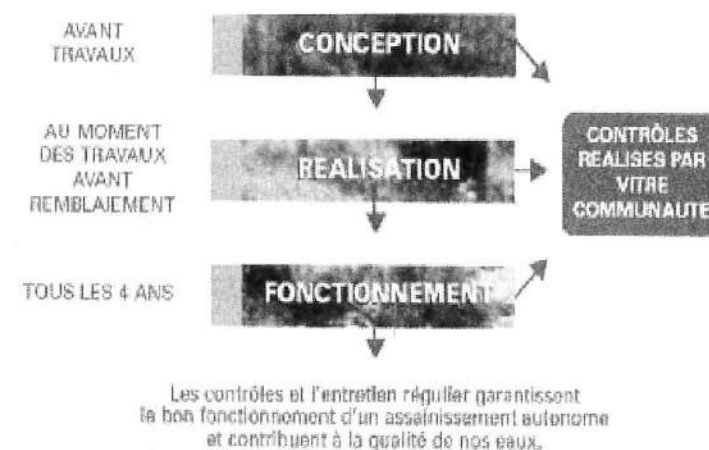
Programmes disponibles :
PIJ Argentré-du-Plessis - 1, rue du Général Leclerc - 02 99 96 54 01
PIJ Châteaubourg - 9 rue Maréchal Leclerc - 02 99 00 91 15
PIJ Vitré - 27 rue Notre Dame - 02 99 75 89 25

Assainissement autonome : quelles obligations pour les particuliers ?

Chaque commune doit établir une carte définissant sur son territoire les limites de son réseau collectif d'assainissement (souvent appelé « tout à l'égout »). En dehors de ces limites, pour les habitations situées en campagne loin du bourg, il est plus économique et efficace de recourir à un dispositif d'assainissement non collectif pour assurer le traitement des eaux usées.

Ces systèmes ne peuvent être mis en place qu'après une étude dite « étude de définition de filière » et ils doivent être contrôlés avant et au moment des travaux.

Installer un assainissement autonome : 3 phases, 3 contrôles



Démarche pour constituer votre dossier "assainissement autonome"

Dans le cadre d'un permis de construire ou lorsque vous souhaitez refaire votre assainissement en dehors des programmes de réhabilitation organisés par chaque commune vous devez constituer un dossier :

1 Afin de connaître le dispositif d'assainissement le mieux adapté à votre terrain, vous devez réaliser « une étude de définition de filière » (sauf si votre commune a déjà réalisé un diagnostic).

2 Vous déposerez en Mairie :

- ▶ 3 demandes d'autorisation au titre du contrôle de conception des filières d'assainissement autonome (imprimé ci-joint)
- ▶ 1 étude de définition de filière
- ▶ 1 fiche navette signée vous engageant à régler les dépenses liées aux différents contrôles (imprimé ci-joint)
- ▶ 1 copie du plan de distribution intérieure de votre maison

Vous conserverez une copie de chacun de ces documents

Renseignez-vous dans votre mairie. Elle vous fournira toute la documentation nécessaire.

! Vous ne devez en aucun cas entreprendre les travaux de votre dispositif d'assainissement autonome avant la signature de votre demande d'autorisation par le Maire de votre commune.

3 Vous devez obligatoirement informer Vitré Communauté, au 02.99.74.52.61 au minimum 48 heures avant tout remblaiement de votre dispositif d'assainissement, afin de convenir d'un rendez-vous avec le technicien chargé du contrôle de réalisation sur le terrain.



ALCOOL ASSISTANCE

« LA CROIX D'OR D'ILLE-ET-VILAINE »

Le samedi 28 juin, 80 adhérents à « La Croix d'Or » de VITRÉ et de ses alentours se sont réunis à la salle Louis Grimoux.

Madame Maria FROMENT (38 ans d'abstinence) a expliqué comment l'alcoolisme détruit une vie. Il est très difficile de s'en sortir seul(e).

L'association « La Croix d'Or » peut être la solution. En étroite collaboration avec le corps médical, ce mouvement composé et animé par d'anciens buveurs et leurs familles propose 2 moyens de s'en sortir : **la cure ambulatoire et la cure à l'hôpital.**

L'association prend le malade en charge et facilite son retour à la vie quotidienne, elle l'épaule et l'aide à gérer les rechutes.

À « La Croix d'Or », il y a de la place pour tous.



*Pour tout renseignement contacter Gabriel LAVOCAT au 02 99 00 32 01.
Une permanence est assurée le 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois à
20 heures - Mille Club du Chêne à VITRÉ.*

DÉPISTAGE DU CANCER

Vous avez entre 50 et 74 ans ? Vous êtes concernés par le dépistage du cancer du sein pour les femmes, du cancer de l'intestin pour tous.

Cancer du sein

C'est le plus fréquent chez la femme. Deux tiers se déclarent après la ménopause. Il est guéri plus facilement s'il est détecté précocement.

Une mammographie de dépistage est recommandée tous les 2 ans après 50 ans. C'est un examen gratuit (radiographie des seins réalisée par un radiologue du département), inoffensif, rapide et indolore.

Parlez-en à votre médecin traitant.



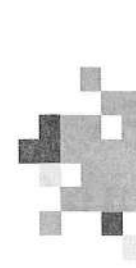
Cancer de l'intestin

C'est le plus fréquent de tous les cancers : 36 000 cas découverts chaque année, 16 000 décès.

Trois bonnes raisons pour le dépistage :

- ◆ on peut l'éviter si on découvre à temps les signes cachés qui le précèdent ;
- ◆ on peut le guérir si on le trouve précocement ;
- ◆ il existe un test permettant la mise en évidence de certains de ces signes cachés. Ce test est simple. On peut le réaliser chez soi.

Votre médecin traitant vous conseillera et vous donnera ce test de dépistage.



ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT SANITAIRE DU PAYS DE VITRÉ

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT
SANITAIRE DU PAYS DE VITRÉ
Service de Soins à Domicile
4, Jardins de la Trémoille
35500 VITRÉ
Téléphone/Fax : 02 99 75 84 13



Les Infirmières
Coordinatrices :
Mme BOUCHERIE
et Mme BOYER

SECTEURS D'INTERVENTION

◆ 4 CANTONS :

- VITRÉ EST
- VITRÉ OUEST
- ARGENTRÉ DU PLESSIS
- CHÂTEAUBOURG

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE ?

Le rôle de l'aide-soignante à domicile consiste à assurer les soins d'hygiène et de confort, tout en respectant les habitudes de vie des personnes âgées, en leur laissant le maximum d'autonomie, le respect mutuel est la base de toute relation de confiance.

SON OBJECTIF :

Il dispense à domicile et sur prescription médicale les soins d'hygiène générale aux personnes âgées ou dépendantes et les soins infirmiers en coordination avec les infirmier(e)s libéraux (les) ou le Centre des Soins.

L'ASSOCIATION AINSI POURRA VOUS PERMETTRE :

D'éviter une hospitalisation lors d'une phase aiguë d'une affection, lorsque les conditions médicales et sociales le permettent.

De faciliter un prompt retour à domicile après une hospitalisation.

De freiner le risque de dépendance.

D'éviter ou de retarder l'admission en section de cure médicale ou en établissement de long séjour.

LA FRÉQUENCE

Le service peut intervenir de trois fois par semaine

à deux fois par jour en fonction des besoins. Les dimanches et jours fériés, seul un service minimum est assuré.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES SOINS ET COMMENT ?

Toutes personnes **de plus de 60 ans**, qui perdent ou ont perdu leur autonomie, mais souhaitent néanmoins continuer à vivre dans leur cadre de vie habituel en bénéficiant de l'aide à la vie quotidienne et des soins que leur état justifie.

Toutes personnes **de moins de 60 ans**, dont l'état de santé le justifie après accord préalable du médecin conseil.

Ceci quel que soit la caisse d'assurance maladie d'affiliation.

POUR INTERVENIR, IL FAUT :

Un certificat médical établi par le médecin traitant.

Un entretien avec l'infirmière coordinatrice du service afin de déterminer avec elle les modes d'intervention.

Celle-ci se fera à la demande du médecin, de la famille, des établissements hospitaliers, etc...

ORGANISATION DU TRAVAIL :

Il est sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice.

Elle organise le travail des aides-soignantes, gère le service, assure la liaison entre les professionnels de santé, les familles, les bénéficiaires et les différents organismes, etc...

ASSOCIATION DU SERVICE À DOMICILE

A.D.M.R. Multiservices du Pays de VITRÉ

L'association A.D.M.R. du « Pays de VITRÉ » dont le siège se situe au 48 boulevard des Jacobins à VITRÉ, propose divers services d'aide à domicile. C'est ainsi qu'elle intervient près des familles dans les situations suivantes :

- ◆ Grossesse maternité
- ◆ Maladie accident hospitalisation
- ◆ Décès d'un ou des parents
- ◆ Surcharge de travail
- ◆ Besoin de soutien moral...



Les professionnelles « travailleuses familiales, désormais appelées Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F.) » assurent comme les parents au quotidien :



- ◆ Le ménage
- ◆ La cuisine
- ◆ L'entretien du linge
- ◆ Les soins d'hygiène aux enfants
- ◆ Le suivi scolaire des enfants.

Elles sont aussi source de conseils en matière :



- ◆ D'alimentation
- ◆ De gestion du budget
- ◆ D'éducation des enfants (aide à la parenté).



La prise en charge financière peut se faire par :

- ◆ La C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales)
- ◆ La M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole)
- ◆ La D.A.S. (Direction des Affaires Sociales)

Dans tous les cas, une part reste à la charge des familles au prorata des ressources et en fonction du quotient familial. 50 % des sommes versées pendant l'année sont déductibles des impôts.

Les demandes sont à adresser à l'A.D.M.R. auprès de la responsable du service familles :

Madame GRASSET au 02 99 75 39 34

L'ADSL Pourquoi pas à ST M'HERVÉ ?



Seules les villes les plus importantes du département bénéficient à ce jour des connexions Internet à Haut-Débit, par la technologie de l'ADSL. France Télécom prévoit environ deux ans avant que toutes les communes (répartiteurs de plus de 1 000 lignes !!!) puissent disposer de cette technologie.

Les Avantages de l'ADSL

- la connexion est illimitée (le forfait inclut le prix des communications)
- votre ligne téléphonique reste disponible (la technologie utilise des fréquences différentes)
- le débit d'un modem ADSL est en moyenne 10 fois plus élevé que celui d'un modem classique (vous naviguez plus rapidement et les téléchargements sont très rapides).

Comment ça marche ?



Pour installer l'ADSL chez vous, il vous suffit d'un modem ADSL qui est, en général, fourni avec le kit de connexion et bien sûr... de votre ordinateur. Le kit de connexion vous permet d'installer et de configurer automatiquement votre ordinateur et votre connexion.

Oui mais pourquoi pas encore à SAINT M'HERVÉ ?

L'offre n'est possible que si le central dont vous dépendez a reçu et installé l'équipement nécessaire. Le raccordement à l'ADSL implique à France Télécom une modification coûteuse du central (installation et configuration de matériel lourd).

C'est donc la condition sine qua non de raccordement de votre domicile.

De plus, cette offre s'accompagne d'une sévère limitation en terme de distance entre l'abonné et le central. France Télécom indique qu'au delà de 3/4 km du répartiteur, l'accès n'est plus assuré !!



Alors quoi faire ?

Tout d'abord ne pas se décourager. Vitré Communauté s'est engagée à mettre en place le « Haut-Débit » sur l'ensemble de son territoire. Il est en effet indispensable que les entreprises, les artisans, les commerçants et les agriculteurs de nos communes aient accès à ces nouvelles technologies.

De plus, France Télécom s'engage également à ouvrir des accès ADSL lorsque 100 clients d'une même zone de desserte en feront la demande ferme !!

Par conséquent, la municipalité, consciente des souhaits des internautes sur notre commune (aussi bien commerçants, artisans ou particuliers), et voulant démontrer le potentiel des connexions à l'ADSL, a décidé de recenser (pour l'instant, à titre d'information) les personnes intéressées par l'Internet Haut-Débit. Nous invitons tous les habitants de SAINT M'HERVÉ à venir en mairie pour compléter une liste qui pourra être présentée à Vitré Communauté et France Télécom pour leur montrer la demande motivée de la commune à se connecter à l'ADSL.

Affaire à suivre...

Classes 3



Photo : Yannick Gautier